

J'espère que les "Espaces-Rencontres" pourront bientôt bénéficier des mesures du décret.

M. le Président.- Cette erreur est absolument choquante. Le Bureau examinera les mesures à prendre. D'autre part, je suis heureux que nous puissions la rectifier au plus tôt avant qu'un quelconque dommage n'ait pu se produire.

Je remercie les signataires d'avoir accepté de prêter leur signature à ce texte.

Le vote sur l'ensemble de la proposition de décret aura lieu à l'heure convenue.

INTERPELLATIONS

M. le Président.- L'ordre du jour appelle les interpellations.

LE(S) GOUVERNEMENT(S) FRANCOPHONE(S) ET L'ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

DE **MME CAROLINE PERSOONS**

À **M. BENOÎT CEREXHE,**
MINISTRE-PRÉSIDENT DU COLLÈGE

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR).- Le sujet de cette interpellation fait couler beaucoup d'encre dans la presse. Tous les jours, de nouvelles prises de position paraissent sur ce dossier de l'organisation institutionnelle francophone. Ces dernières semaines, la mise en place d'une nouvelle équipe au fédéral a eu des répercussions au niveau des entités fédérées. Celles-ci sont sous certains aspects positives.

D'une part, nous changeons de ministre de l'Éducation ce qui, somme toute, est assez positif. D'autre part, une seule et même personne, en l'occurrence M. Demotte, cumulera dorénavant les fonctions de ministre-président de la Communauté française et de ministre-président de la Région wallonne. Cela aura certainement pour effet de renforcer la cohérence entre les politiques menées par ces deux institutions et permettra de gagner en efficacité.

Si les effets collatéraux des changements au gouvernement fédéral sur le gouvernement de la Communauté française peuvent être assez bien appréciés, ceux-ci font également ressortir l'échec de la politique menée ces quatre dernières années en termes de synergie entre les institutions francophones. À la mise en place de cette majorité, nous avons pu entendre de grandes déclarations de transversalité de la part de M. Di Rupo et de Mme Milquet et, en juillet-août 2004, l'annonce de gouvernements conjoints réguliers. Il faut bien constater que, très vite, ceux-ci n'ont pas fonctionné.

Afin de corriger le tir, une même personne a donc été placée à la tête des gouvernements de la Communauté française et de la Région wallonne, ce qui est très positif. Malgré ces remaniements, nous constatons une nouvelle fois avec regret qu'aucun membre du gouvernement bruxellois ne fait partie du gouvernement de la Communauté française.

On rétorque à cela que Mme Fadila Laanan est bruxelloise. Mais ce n'est pas le fait d'habiter Bruxelles qui importe. Vous savez que je ne suis pas attachée au droit du sol, ni au droit de résidence. L'important, c'est qu'il y ait une synergie beaucoup plus prononcée entre les politiques menées au gouvernement régional bruxellois, au gouvernement francophone bruxellois et

au gouvernement de la Communauté française, avec bien sûr celui de la Région wallonne.

C'est cela qui est important. Il faut que des responsables politiques bruxellois francophones se retrouvent aussi à la Communauté française.

Cette majorité semble une nouvelle fois éprouver des difficultés à accorder la double casquette à des ministres bruxellois francophones. Des rumeurs ont couru, selon lesquelles Mme Dupuis serait remplacée par Mme Laanan. On pressent aussi que M. Cerexhe pourrait siéger au gouvernement de la Communauté française.

Avec la mise à pied de Mme Arena, les remaniements ministériels à la Communauté française participaient déjà du miracle. Les prochaines semaines nous réservent peut-être d'autres surprises du même genre ! Le cdH, par le biais de Mme Corbisier, dit d'ailleurs les espérer, ainsi que d'autres personnalités de votre groupe, Monsieur le Ministre-Président.

Je n'aime ni les chiffres, ni les quotas imposés tels que nous les subissons à la Région de Bruxelles-Capitale, avec des clés budgétaires systématiques de deux tiers/un tiers et la représentation garantie. Mais il est exact que l'absence de ministre de la Région de Bruxelles-Capitale parmi les sept ministres du gouvernement de la Communauté française constitue un décalage évident. La Communauté française compte un ministre supplémentaire mais toujours pas de responsable ministériel bruxellois.

En coiffant sa seconde casquette, M. Demotte a annoncé des synergies très poussées entre les Régions wallonne et bruxelloise et entre la Communauté française et les deux Régions. Selon lui, ces collaborations sont essentielles. Il a prévu des réunions communes des différents gouvernements tous les quinze jours.

Mais, comme je l'ai dit, nous avons déjà assisté à un effet d'annonce similaire au début de la législature. Je me rappelle très bien de deux réunions de gouvernements conjoints, en février 2005 et en mars 2006, mais je n'ai aucun souvenir de gouvernements conjoints réguliers, comme annoncés.

J'espère que nous assistons à un véritable nouveau souffle. Le ministre Demotte a fixé une première réunion au 18 avril prochain. Quels sont les points que la Commission communautaire française mettra à l'ordre du jour ?

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Avez-vous l'intention d'introduire une interpellation à chaque Collège réuni pour demander les points qui seront mis à l'ordre du jour ? Si tel est le cas, nous n'allons pas nous en sortir !

Mme Caroline Persoons (MR).- Ces réunions sont présentées comme très importantes pour la représentation des Bruxellois francophones et pour les synergies entre les institutions.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Le mécanisme fait qu'ils vont se réunir régulièrement.

Mme Caroline Persoons (MR).- Il s'agit d'une première réunion depuis un certain temps et la Commission communautaire française est déjà confrontée à un problème.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Je suggère que vous vous réunissiez sans ordre du jour !

Mme Caroline Persoons (MR).- Le ministre peut me répondre en donnant les dates des réunions récentes du gouvernement.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Tout est ainsi déformé et approximatif dans votre réponse.

M. le Président.- Madame Mouzon, dois-je vous inscrire dans la discussion?

Mme Caroline Persoons (MR).- Vous permettez que je continue? Vous aurez la parole après. Si vous ne voulez pas monter à la tribune, ne le faites pas. Je sais que ce point vous gêne. Il s'agit d'un constat d'échec des synergies.

M. le Président.- Dois-je vous inscrire, Madame Mouzon? Mme Persoons a la parole. Si des parlementaires veulent s'inscrire dans le débat, ils peuvent le faire.

(Rumeurs)

Mme Caroline Persoons (MR).- Ce constat d'échec des gouvernements conjoints et des synergies est clair. La décision de M. Di Rupo vise aussi à corriger le tir et à aller dans le sens de ce que prépare actuellement le groupe Wallonie-Bruxelles. Si des réunions de gouvernements conjoints ont eu régulièrement lieu, le ministre-président nous le dira. Mais alors, pourquoi nous l'annoncer comme un événement nouveau et comme un remède au fait qu'il n'y a pas de ministre bruxellois au gouvernement de la Communauté française?

Vous poser des questions sur l'ordre du jour constitue un élément important. En effet, il ne suffit pas de constater chaque année que le budget est difficile et que la situation financière de la Commission communautaire française est dramatique, il convient aussi d'en parler clairement avec la Communauté française.

Mardi, lors de la discussion de la déclaration du ministre Demotte, je suis revenue sur le financement et sur l'exercice des compétences de la Communauté française par la Commission communautaire française. Ce sont en effet des compétences en souffrance. La politique de la personne handicapée en est un exemple clair dont nous débattons tout à l'heure.

Il ne s'agit donc pas uniquement de demander l'ordre du jour mais surtout de dresser le constat des carences ressenties dans le quotidien des Bruxellois francophones. L'essentiel n'est pas l'institutionnel. Il ne s'agit pas de savoir si la Communauté française est un pont ou une passerelle mais de rendre les politiques plus efficaces et de décider de prises de position francophones puissantes et opérantes en parfaite collaboration entre Wallons et Bruxellois. Ceci, au profit des politiques francophones à Bruxelles et dans l'optique de toutes les négociations qui sont toujours en cours à d'autres niveaux.

La question de la place de la Commission communautaire française dans nos institutions se pose à nouveau. Mardi, j'ai dit que la Commission communautaire française n'était pas une boule de plus dans l'Atomium institutionnel belge. La Commission communautaire française est, dans la boule que représente la Communauté française, un escalator. Elle permet en effet de faire connaître et de faire comprendre des politiques bruxelloises francophones spécifiques mais son but ne doit pas être de défendre une boule supplémentaire, une institution de plus. Nous gagnerons en efficacité si nous travaillons ensemble dans la même boule.

Certains disent qu'il faut simplement un pont. Je trouve que ce n'est pas suffisant. Que fait-on sur les ponts? On y danse, on s'y congratule, on s'y salue et parfois on y coupe des frontières. Les ponts permettent parfois que deux Etats se rejoignent mais un pont n'est pas suffisant par lui-même. En dessous, l'eau passe toujours et les gens peuvent s'y noyer.

La Communauté française est bien davantage qu'un pont. Elle est une voie à parcourir ensemble, une opportunité de mener des politiques ensemble. Les positions prises ces derniers jours par le ministre Marcourt évoquant une régionalisation de l'enseignement et de la culture sont d'un autre temps. Elles sont négatives en regard de la force que les francophones doivent représenter ensemble.

Monsieur le Ministre-Président, pourquoi n'y a-t-il pas de ministre bruxellois francophone au gouvernement de la Communauté française? Où en sont les négociations à ce sujet? Qu'en est-il des fabuleux gouvernements conjoints annoncés? Quels points allez-vous, en tant que président du gouvernement francophone bruxellois, mettre à l'ordre du jour?

Une série de synergies entre la Communauté française et la Région wallonne fonctionnent bien, que ce soit en matière de comptabilité, de conseil commun du Trésor, d'informatisation de la fonction publique, de cadastre de l'emploi dans le non-marchand, de plan concerté de prévention en aide et soins en assuétude, etc. Les politiques communes de la Communauté française et de la Région wallonne se développent grâce à l'existence de ministres à double casquette. Comment la Commission communautaire française s'inscrit-elle dans cette évolution?

Comment la Commission communautaire française et les politiques menées par les ministres bruxellois francophones trouveront-elles un nouvel élan afin de corriger les erreurs des dernières années et de rattraper le retard accumulé et pour, en tout cas, trouver de nouveaux moyens et de nouvelles synergies pour les politiques quotidiennes menées pour les Bruxellois francophones?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le Président.- La parole est à M. André du Bus de Warnaffe.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH).- Mme Persoons met aujourd'hui sur la table le spasme politique du moment. Il est difficile de se taire face à une situation qui nous interpelle à plusieurs titres.

Tout d'abord, les travaux de la commission Wallonie-Bruxelles, à laquelle Mme Mouzon, Mme Braeckman, M. Grimberghs et moi-même participons, ne sont pas encore clôturés. Nous y discutons vivement des enjeux institutionnels. Il est curieux de constater que certains prennent position avant que nous ayons déposé nos conclusions. Cependant, la réalité politique est telle qu'elle amène des réactions anticipées.

Par ailleurs, on assiste à un spectacle de divergences politiques sur cette question institutionnelle. La presse d'hier était assez explicite à ce sujet. Devons-nous nous en inquiéter? A ce stade, je ne le crois pas. Je considère cela comme un réflexe relativement sain avant l'avènement de ce qui s'annonce comme une nécessaire évolution institutionnelle.

Cette évolution devra réussir la synthèse entre deux objectifs. Il s'agit, d'une part, de s'extirper progressivement de cette dualité communautaire si profitable à nos amis néerlandophones et si néfaste à la réalité bruxelloise. C'est ce qui légitime le courant régionaliste bruxellois, qui vise à placer la Région de Bruxelles-Capitale sur un pied d'égalité avec les deux autres Régions. Nous ne devons pas rester insensibles à l'appel des forces vives bruxelloises, qu'il s'agisse du secteur patronal, syndical ou culturel. Ce dernier a récemment été médiatisé et nous devons aussi le prendre en considération. D'autre part, il convient de renforcer l'identité de l'Espace francophone qui joue le rôle de

courroie de transmission entre les Wallons et les Bruxellois francophones.

Il faut également tenir compte de l'évolution de notre action politique qui se veut toujours plus précise et plus performante et qui impose une vision de la complexité des enjeux. Nous remarquons aujourd'hui que les enjeux sociaux, économiques et ceux qui relèvent des matières communautaires, régionales ou personnalisables sont de plus en plus souvent imbriqués.

On peut prendre une série d'exemples. C'est ainsi qu'il est de plus en plus difficile aujourd'hui de penser à l'environnement sans penser à la santé publique. De même, l'emploi ne peut plus être dissocié de la formation. La culture et l'économie vont également de pair. A cet égard, récemment, les acteurs économiques wallons en appelaient à une plus grande prise en considération du phénomène culturel en tant que vecteur économique.

Nous qui siégeons à la fois dans des assemblées communautaires et régionales, nous savons combien le régime institutionnel actuel qui est basé sur cette dichotomie peut être frustrant. Les exigences de performance et d'efficacité politiques appellent à davantage de synergies entre les Communautés et les Régions.

Cependant, il faudrait trancher entre le fait régional et l'idéal communautaire. Que l'on tourne le sujet dans un sens ou dans un autre, que l'on se penche sur la face régionale ou sur la face communautaire de la réalité francophone, celle-ci n'échappe pas à son caractère bicéphale et dual.

Entre la Région et la Communauté, faut-il vraiment choisir? Pour nous, l'avenir est dans la mise en place progressive d'articulations de plus en plus fortes entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Région wallonne. Le renforcement progressif de chacune des entités ne pourra pas se faire au détriment des deux autres. Les Régions wallonne et bruxelloise ont besoin de la Communauté française.

Sur le plan strictement politique, il nous faut mettre en oeuvre toutes les stratégies qui visent à renforcer ces collaborations. A cet égard, la présence des ministres francophones bruxellois au sein de l'exécutif de la Communauté française constituerait l'une des voies pour assurer cette plus-value. Nous l'appelons ici tous de nos voeux et ce, même si elle ne constitue pas la solution unique.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président. - La parole est à M. Benoît Cerexhe, ministre-président.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège. - Madame Persoons, il convient d'éviter de rapporter ce débat à de la polémique politique classique sur l'air de "Vous ne faites rien. Nous vous le disons depuis longtemps, ces réunions de gouvernements conjoints ne servent à rien". Notre présent débat mérite que nous prenions davantage de hauteur et que nous nous éloignons de certaines habitudes politiques quotidiennes.

En effet, se pose ici la question importante du rôle de Bruxelles, et pas uniquement celui de la Commission communautaire française. Le thème sous-jacent est celui de la nature des liens entre les Bruxellois et les Wallons, dans notre pays en général, et au sein de l'espace francophone en particulier.

Comme vous le savez, la Région de Bruxelles-Capitale est née en 1989. Nous avons vécu près de vingt années de lutte, de labeur - tous partis démocratiques confondus, francophones comme flamands - pour faire de Bruxelles, sur le plan communautaire et institutionnel ainsi que dans la vie de tous les

jours, une Région à part entière où la prise de décision s'exécute en veillant prioritairement à ce que les politiques menées le soient au bénéfice des populations et des habitants. L'autre objectif vise à transformer notre Région en atout et en vecteur de développement pour notre pays mais aussi pour les Régions flamande et wallonne.

Quel bilan pouvons-nous tirer de ces vingt années? Qu'il nous faut toujours travailler ferme et dur pour convaincre de la justesse et de la légitimité des réformes institutionnelles entreprises et pas seulement auprès de nos voisins mais aussi ici même à Bruxelles. Je me souviens encore, Madame Persoons, du débat que nous avons eu voici quelques mois sur la nécessité ou non de sacrifier la Commission communautaire française sur l'autel de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française. D'aucuns, dans ce Parlement, estimaient que nous pourrions nous passer de la Commission communautaire française à l'avenir. J'ai pu à cette occasion souligner toute l'importance que celle-ci revêt à mes yeux dans la gestion quotidienne de plusieurs politiques proches des habitants, que ce soit en termes de santé, d'intégration ou d'aide aux personnes souffrant de handicap. Et j'en passe!

En outre - et c'est une règle de base - les synergies et les complémentarités entre les différentes entités sont dans ce contexte des garants d'une meilleure efficacité des politiques conduites ici ou ailleurs. J'ai toujours estimé que les différentes entités, quelles qu'elles soient - communes, Régions, Commissions communautaires, Communautés - devaient fonder leurs relations communes sur le principe fondamental du partenariat. Il importe donc qu'elles soient des partenaires plutôt que des concurrentes ou des contre-pouvoirs. Il y a longtemps que les tours d'ivoire sont devenues des mouvoirs au lieu d'être des espaces de développement.

Comme vous, et à l'instar des partis démocratiques francophones, je me réjouis donc du premier pas important qui a été accompli au travers de la mise en place de cette double casquette reposant sur la présidence des gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française Wallonie-Bruxelles.

Je considère qu'il s'agit là d'un premier pas qui en appelle d'autres. Vous imaginez bien que le port d'une double casquette pour un ministre régional bruxellois ne présente aucune difficulté. Des exemples passés ont montré la voie à suivre. Que l'on ait des tendances régionalistes ou communautaristes, l'évidence nous montre que les politiques régionales et communautaires sont complémentaires. Tous les moyens doivent être activés pour que cette complémentarité se renforce.

Madame Persoons, vous semblez brocarder la tenue des gouvernements conjoints. Je tiens à vous rappeler que ceux-ci ont permis, entre autres, le lancement de la fusion des administrations chargées des Relations internationales, l'approbation des référentiels de compétences dans le champ de la formation professionnelle, le suivi du plan concerté en matière d'aide et de soins en assuétude, la mise en oeuvre de bourses d'immersion linguistique pour les enseignants ou le développement de portails d'information sur les métiers et les professions.

Vous m'interrogez sur les demandes que nous avons pour l'avenir. Je viens de pointer les avancées que ces gouvernements conjoints ont permises et celles-ci seront encore poursuivies et intensifiées, comme l'a dit le ministre-président de la Communauté française. Elles le seront, par exemple, en ce qui concerne la formation professionnelle - qui est un défi extrêmement important à Bruxelles - par la mise en place d'un service francophone des formations et des qualifications. Le consortium de validation des compétences est également un outil efficace et partagé qui doit continuer à se développer.

Des expérimentations sont également en voie de concrétisation pour permettre des passerelles entre les formations des classes moyennes et la promotion sociale. Ceci ouvre la perspective, notamment pour les apprentis, d'avoir un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et, le cas échéant, d'entamer des études supérieures.

Dans le domaine de l'aide aux personnes handicapées, un accord de coopération sur la mobilité de ces personnes est en cours de finalisation. Ma collègue pourra en témoigner. Dans le domaine de la Santé, j'ai proposé à mon collègue wallon d'étendre le dispositif de promotion de la santé en milieu festif à l'ensemble de la Communauté française.

Toutes ces actions conjointes menées par les exécutifs montrent combien la complémentarité active des politiques permet des avancées dont tout le monde bénéficie. J'appelle d'ailleurs de mes vœux, tout comme le ministre-président de la Communauté française, la tenue plus régulière de ces réunions entre les gouvernements de la Région wallonne, de la Communauté française et de la Commission communautaire française.

Soyons positifs et tendons la main à nos amis wallons pour qu'ils renforcent ces liens avec la Région de Bruxelles-Capitale. Et ce, d'autant plus que, si j'ai bien compris le discours du ministre-président de la Communauté française, le renforcement des liens entre francophones ne vise pas à construire des murs mais bien à établir davantage de cohérence avec les néerlandophones de ce pays dans un esprit d'ouverture au dialogue. Cela me convient parfaitement.

Nos relations doivent se fonder sur le principe du partenariat. J'ai la faiblesse de croire qu'entre partenaires, les mains tendues ne se refusent pas. Bien sûr, l'on devrait - et j'emploie à dessein le conditionnel - s'interroger pour savoir si, à terme, la Communauté française doit articuler son action de manière prioritaire avec celle de la Région wallonne.

Je ne doute pas un seul instant qu'un équilibre sera rapidement trouvé pour que les ministres francophones du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale soient associés aux décisions du gouvernement de la Communauté française, notamment par le biais des gouvernements conjoints que nous allons organiser.

Si cet équilibre entre institutions régionales et communautaires n'est pas trouvé, je mettrais alors en garde contre les dangers d'une dualisation des rapports entre Communautés du pays. Dualisation qui pourrait mener à une co-gestion de Bruxelles extrêmement néfaste pour notre Région.

Cependant, soyons positifs! Je me suis déjà souvent réjoui de la présence assidue d'un membre du gouvernement de la Communauté française - notre collègue Mme Fadila Laanan - aux réunions du gouvernement de la Commission communautaire française.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS).- Elle ne fait pas que vivre à Bruxelles. Elle y est également élue. Contrairement à la façon dont Mme Caroline Persoons présentait les choses - "Il ne suffit pas qu'un ministre habite à Bruxelles" - Mme Laanan est également élue à Bruxelles.

M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège.- Ceci montre toute l'importance que la majorité accorde à une articulation forte entre les politiques menées par la Commission communautaire française et celles menées par la Communauté française.

Le temps est venu aujourd'hui de traduire cette volonté d'une plus grande articulation, non seulement entre les politiques

communautaires mais entre la politique régionale bruxelloise et la politique communautaire française. Je plaide pour la systématisation future des doubles casquettes.

L'ensemble des ministres francophones bruxellois doit, à terme, participer aux travaux du gouvernement de la Communauté française. Ceci représentera un avantage tant pour les Bruxellois que pour les Wallons. En effet, toutes les études montrent qu'une stratégie concertée entre Bruxellois et Wallons est vitale pour chacune de nos deux Régions. J'ajouterai que nos regards ne doivent pas seulement se tourner vers le Sud mais également vers le Nord du pays, ainsi que l'a rappelé le ministre-président de la Communauté française dans son discours.

Le modèle que nous devons continuer à améliorer doit être gagnant pour tous. L'exercice de mes compétences au niveau régional m'a conforté dans ma volonté de développer une politique de l'emploi en lien étroit avec celles de l'enseignement obligatoire et de la petite enfance.

Une politique économique fondée sur les savoirs se pense en articulation directe avec l'enseignement supérieur et universitaire et la recherche fondamentale. De nombreuses actions ont déjà été menées dans ce sens mais je ne vous en ferai pas ici l'inventaire.

En conclusion, Madame Persoons, la Communauté française s'appelle en réalité "Communauté Wallonie-Bruxelles". On y entend le terme "Wallonie" mais également le terme "Bruxelles".

Nous attendons avec impatience les conclusions du groupe Wallonie-Bruxelles pour envisager d'autres solutions portées par tous les partis démocratiques, qui traduisent notre volonté commune d'affirmer le lien entre tous les francophones et qui précisent la place que nous entendons prendre à l'échelle de ce pays.

Pour nous montrer vraiment efficaces, il y a lieu d'accorder nos violons et de parler d'une même voix. J'espère que ce sera là l'un des fruits des travaux menés par le groupe Wallonie-Bruxelles.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

M. le Président.- La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (Ps).- J'ai dit avoir été positivement surprise par les remaniements ministériels intervenus à la Communauté française. Je suis également d'accord avec les positions de M. Cerexhe qui réinsiste sur le partenariat, les synergies et les avancées des gouvernements conjoints.

Ses propos montrent à suffisance qu'il est essentiel que les ministres ne se contentent pas de se rencontrer à l'une ou l'autre occasion mais qu'ils travaillent véritablement ensemble. C'est dans ce but que nous devons nous organiser.

Nous avons déjà essayé de mener des politiques croisées ou de passer des accords de coopération mais il faut aller plus loin. Le constat à poser après des années de fonctionnement des institutions francophones est qu'il faut davantage travailler ensemble. Plutôt que de mettre en place des partenariats, il faut prendre des positions politiques communes au quotidien.

L'évolution en cours me paraît positive, à ceci près que le dispositif résultant de ces remaniements ministériels est incomplet et imparfait pour ce qui concerne la représentation ministérielle bruxelloise. Les propos que vous avez tenus dans la presse - à savoir qu'il faut intégrer très rapidement un ministre francophone bruxellois au sein du gouvernement communautaire - montrent que vous souscrivez à l'analyse selon laquelle il faut compléter cette institution francophone qu'est la

Communauté française. Il convient de la maintenir et non de régionaliser des compétences aussi importantes que l'Enseignement ou la Culture. De telles compétences sont essentielles tant pour les francophones en général que pour les francophones bruxellois.

Il faut concrétiser rapidement la volonté que vous exprimez dans la presse. Pour la soutenir, nous allons déposer un ordre du jour motivé visant à intégrer très rapidement au moins un ministre francophone bruxellois au sein du gouvernement de la Communauté française et visant à appuyer toutes les synergies, partenariats et politiques communes menés par les institutions francophones.

M. le Président. - Vous avez jusqu'à la fin de la séance pour nous transmettre le texte annoncé. Il sera voté lors de la prochaine séance.

L'incident est clos.

LA CRÉATION DE 33 NOUVELLES PLACES D'ACCUEIL POUR PERSONNES LOURDEMENT HANDICAPÉES

DE MME FATIHA SAÏDI

À MME EVELYNE HUYTEBROECK, MINISTRE EN CHARGE DE LA
POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

M. le Président. - La parole est à Mme Fatiha Saïdi.

Mme Fatiha Saïdi (PS). - Il est inutile de rappeler à quel point le manque de places en centres de jour et d'hébergement à Bruxelles est alarmant. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire quelques documents éclairants à ce propos tels que le livre blanc et les rapports d'auditions effectuées dans le cadre de nos travaux parlementaires. Depuis bientôt trois ans, des associations qui représentent des parents d'enfants lourdement handicapés et les professionnels qui les entourent attirent notre attention sur le manque de places pour ces enfants.

Cette situation n'est pas nouvelle au demeurant puisqu'elle perdure dans notre Région depuis de nombreuses décennies. Elle touche de manière accrue des personnes atteintes de handicap dès le moment où celles-ci atteignent l'âge de 18 ans.

Les auditions que nous avons menées pendant près d'un an nous ont permis d'entendre des témoignages douloureux. Elles nous ont aussi permis de percevoir de manière encore plus fine combien la question de la survie de la personne handicapée de grande dépendance après le décès de ses parents est angoissante. Ceci étant, ces auditions nous ont également permis de voir combien l'énergie déployée par les proches des personnes handicapées est grande. Leurs capacités d'organisation et de mobilisation sont importantes et c'est ainsi qu'ils obtiennent des résultats.

Le dernier en date est le soutien de la Commission communautaire française à l'asbl "Farra Bruxelles-Capitale". Mon information n'est pas complète car d'autres acteurs y sont probablement associés. Cette asbl devrait créer en principe 33 places pour l'accueil de personnes lourdement handicapées. L'asbl "Farra Bruxelles-Capitale" qui accueille, encadre et héberge les personnes handicapées mentales dispose actuellement sur deux sites différents d'une capacité de 32 places en centre de jour et de 16 places d'hébergement.

D'après les informations dont nous disposons, l'un de ces sites devrait être libéré pour la fin de l'année 2008. Cette date laisse donc encore une marge de manoeuvre aux responsables de

l'association et à ses occupants si toutefois ils ne doivent pas, pour des raisons que j'ignorerais, partir de manière prématurée.

Je saisis l'opportunité de cette information qui nous est parvenue par la presse, Madame la Ministre, pour faire également le point sur l'état d'avancement des autres initiatives que vous nous avez déjà présentées lors de nos travaux précédents.

En effet, si l'on se réjouit de la création des places que je viens d'évoquer, il n'en demeure pas moins que nous restons toujours très fortement déficitaires en la matière selon des chiffres avancés par différentes sources. Il est donc important et urgent de diversifier le plus largement possible l'offre de services, comme nous le soulignons en juillet dernier dans la proposition de résolution déposée par mes collègues et moi-même.

Dès lors, j'aimerais obtenir des informations complémentaires sur le projet HOPPA qui, aux dernières nouvelles, bénéficierait de toutes les données pour l'introduction d'un permis d'urbanisme auprès de la commune de Berchem. Il en va de même pour le projet "Condorcet/Estreda" ainsi que pour le projet de l'association "la Braise", qui disposerait d'un accord de bail emphytéotique avec la commune d'Anderlecht afin de disposer d'un terrain pour la construction d'un centre d'hébergement pour personnes cérébro-lésées.

J'ai introduit par ailleurs une demande de question à la Commission communautaire commune concernant le projet "Constellations". Nous y reviendrons bien évidemment lors d'une commission ou d'une séance plénière. Vu les informations éparpillées qui nous parviennent, Madame la Ministre, je souhaiterais avoir une photographie plus globale de la situation et vous poser les questions suivantes.

L'initiative de la création de cette maison réservée aux personnes handicapées a-t-elle déjà fait l'objet d'un avenant? Si oui, quels sont les délais de réalisation et leur budgétisation? Si non, quel est l'agenda fixé pour l'élaboration de cet avenant? Quelle capacité d'accueil totale la nouvelle maison pourra-t-elle offrir?

L'asbl "Farra Bruxelles-Capitale" pourra-t-elle occuper simultanément les nouveaux lieux et l'ancien site dont elle dispose jusqu'à échéance de son bail actuel, soit fin 2018? Quel est l'état d'avancement des projets HOPPA, Condorcet/Estreda et la Braise?

La proposition de résolution à laquelle je viens de faire allusion demandait que l'Observatoire francophone de la personne handicapée soit chargé de transmettre aux membres du Parlement un rapport annuel sur les capacités d'accueil des personnes handicapées en Région de Bruxelles-Capitale. Quelle suite a-t-elle été réservée à cette demande?

M. le Président. - La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons (MR). - Avec Mme Saïdi, nous revenons une fois de plus sur la question du manque de places d'hébergement pour les personnes lourdement handicapées et dépendantes, qui continue de peser sur les familles. Nous sommes quotidiennement confrontés à ces difficultés, spécialement en Région de Bruxelles-Capitale. J'ai également interpellé le gouvernement de la Communauté française sur ce même dossier. Il s'agit en effet d'une compétence de la Communauté française dont l'exercice a été délégué avec les difficultés financières que cela entraîne.

Ce dossier important sera d'autant plus efficacement traité qu'il y aura un maximum de concertation entre les entités concernées francophones mais aussi fédérales. Selon moi, l'avancement du bâtiment de la rue du Méridien est l'une des évolutions positives